

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le conseil a adopté le règlement no. 018-2024 intitulé:

RÈGLEMENT NO. 018-2024

Règlement ayant pour but de modifier l'article 57 du Règlement G-100.1 de la Ville d'Acton Vale.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, 5^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 6^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Claudine Babineau, OMA
Greffière